

## UN AN APRÈS AVOIR SEMÉ LA PANIQUE À TRAVERS L'AMÉRIQUE L'affaire du Tylenol demeure toujours aussi mystérieuse

■ CHICAGO (UPI) — Près d'un an après avoir fait sept victimes et avoir semé la panique par toute l'Amérique du Nord, l'affaire du Tylenol demeure toujours aussi mystérieuse.

Les enquêteurs n'ont pas encore réussi à découvrir le mobile de cette tuerie et ils n'ont aucun suspect en vue.

C'est le 29 septembre dernier que fut signalée la première victime à succomber à l'absorption d'une capsule de Tylenol extrafort. Le contenant d'analgésique avait été trafiqué avant d'être placé sur les tablettes d'une pharmacie de Chicago, à moins que son contenu ait été édulcoré alors qu'il était déjà en place.

Le bilan de cette opération se solda éventuellement par sept morts, y compris une fillette de 12 ans, un couple de nouveaux mariés et un de leur parent, une hôtesse de l'air et deux jeunes femmes.

Les autorités nagent toujours en plein mystère quant à l'identité de la personne qui a trafiqué ces contenants de Tylenol. Cette tragédie a eu pour conséquence d'inciter les fabricants de produits pharmaceutiques à mettre en marché des contenants scellés à l'épreuve de toute manipulation.

Les enquêteurs qui poursuivent leurs investigations dans cette affaire admettent qu'il leur faudra beaucoup de chances pour obtenir un résultat positif.

L'important contingent policier qui avait été mis sur pied à la suite de cette tragédie a été réduit à 12 enquêteurs, soit six représentants du FBI et six autres du Service des enquêtes criminelles de l'Illinois.

Ces hommes ont récemment pris un repos de deux mois et ont repris l'enquête au début de juillet, après avoir établi une nouvelle stratégie.

Tout ce qu'ils peuvent dire, à l'heure actuelle, c'est que ces meurtres ont été planifiés et exécutés froidement par une personne que l'on qualifie de « diabolique », « monstrueuse » ou « démente ».

Le responsable de cette tuerie ne connaissait pas ses victimes et l'identité de celles-ci n'importait aucunement.

Le tueur a prélevé des capsules de Tylenol, les a vidées et y a substitué du cyanure de potassium en cristaux. Ce poison violent empêche, en quelques minutes, le flux sanguin d'oxygéner les cellules du corps. Les victimes sont prises de convulsions, tombent dans le coma et meurent très rapidement.

Les capsules ainsi trafiquées avaient été remises dans les bouteilles de Tylenol qui furent replacées sur les tablettes de plusieurs pharmacies et marchés de la région nord de Chicago. Les bouteilles sabotées furent mélangées avec d'autres contenants.

La mort frappa durement et rapidement.

Le matin du 29 septembre, Mary Kellerman, 12 ans, se vit remettre une capsule de Tylenol par son père. Elle souffrait d'une forte grippe. Elle mourut dans des souffrances horribles, 20 minutes plus tard.

Le même matin, Adam Janus, 27 ans, se plaignait de douleurs à l'estomac. Il acheta une bouteille de Tylenol dans une pharmacie, retourna chez lui et absorba une

capsule. Il mourut à l'hôpital, peu après. Mary McFarland, 31 ans, qui souffrait de migraine en se rendant à son travail, préleva deux capsules de Tylenol d'une bouteille qu'elle avait dans sa poche. Elle mourut en quelques minutes.

Mary Reiner, 27 ans, qui était à domicile ce même matin, absorba une capsule du même analgésique et mourut quelques heures plus tard dans un hôpital local.

Au cours de la soirée, la famille de Janus se réunit à l'appartement de ce dernier. Son frère, Stanley, 25 ans, affligé de douleur, prit la bouteille de Tylenol de Janus dans l'armoire à médicaments. Il prit une capsule et en offrit une autre à sa jeune épouse de 19 ans, Teresa. Stanley Janus mourut en quelques minutes et sa femme deux jours plus tard.

Peu après, une hôtesse de l'air, Paula Prince, 35 ans, achetait également une bouteille de Tylenol en banlieue nord de Chicago avant de réintégrer son appartement. Son corps fut découvert deux jours plus tard.

### Deux pompiers curieux

Ce sont deux pompiers curieux qui découvrirent le lien entre cer-

taines des victimes et le Tylenol et qui sauvèrent probablement plusieurs vies. En réclamant le rapport sur la mort de la petite Kellerman, ils communiquèrent avec des ambulanciers qui avaient été appelés au secours des Janus. Les symptômes coïncidaient et il s'avéra que, dans au moins deux cas, les victimes avaient pris du Tylenol. Des tests permirent de découvrir du cyanure dans certaines capsules encore dans une bouteille provenant de chez les Janus.

Dès le lendemain matin, une publicité à l'échelle du pays était faite, incitant les consommateurs à la prudence tandis que le fabricant de Tylenol retirait toutes ses bouteilles de la région de Chicago.

Johnson & Johnson testa quelque un million de ses bouteilles de Tylenol rappelées de tout le pays.

La panique s'empara de l'Amérique, si bien que 130 enquêteurs à plein temps furent versés au dossier. De nombreux suspects furent interrogés et des accusations portées contre deux personnes ayant voulu faire chanter le fabricant, mais les autorités admettent que le responsable court toujours.



phototèque LA PRESSE

Les fabricants du Tylenol ont réagi à la contamination de certains de leurs flacons en mettant au point un nouveau contenant devant être plus sécuritaire. Entre autres en encadrant la boîte cartonnée, en ajoutant un sceau de plastique à la bouteille et un autre solide sceau d'aluminium.

## Bristol-Myers : une vaste offensive contre le Tylenol

■ NEW YORK (AP) — La pharmacie Bristol-Myers amorçait hier une vaste campagne de publicité afin de mousser la vente de son analgésique Datril, aux dépens de Tylenol, la drogue de ce type qui se vend le plus aux États-Unis à l'heure actuelle.

Selon Bristol-Myers, Datril et Tylenol sont des médicaments identiques, mais le Tylenol coûte 45 p. cent plus cher. Cette compagnie espère donc convaincre les Américains d'opter pour le produit le moins coûteux.

## Le PacMan : un jeu vidéo déjà déclassé?

■ LOS ANGELES (AP) — Les jours du Pac-Man sont-ils comptés? L'industrie des jeux vidéo laisse en effet entendre que la popularité de ces jeux où des images contrôlées par ordinateur dans lesquelles les personnages sont difficiles à diriger est en passe de disparaître.

Dans l'espoir de ramener la clientèle désabusée dans les salles de jeux vidéo, les spécialistes de l'informatique, animateurs et techniciens de cette industrie sont à mettre au point de nouveaux appareils qui permettent à l'utilisateur de s'impliquer directement dans l'action.

### Jeu à participation

« Ce que nous créons, ce sont des aventures vidéo dans lesquelles vous participez », d'expliquer Rick Dyer, un concepteur de jeux vidéo.

Dyer est d'ailleurs un des leaders de cette révolution technologique. Il a mis au point un jeu, le Dragon's Lair. L'écran projette des images d'une très haute qualité cinématographique ainsi qu'une trame sonore stéréophonique, le tout enregistré sur disques laser. L'opérateur contrôle à volonté, et non dans des directions programmées, un chevalier du nom de Dirk le Vaillant.

Dans Dragon's Lair, l'opérateur doit faire preuve d'intelligence autant que de souplesse pour vaincre une armée de malfrats, de bêtes immondes et de bandits afin de sauver une merveilleuse princesse. Lors de la présentation du jeu, le mois dernier, il a fait sensation.

### Les joueurs font la queue

Il a déjà été mis en place dans plusieurs salles de jeux vidéo. Leurs propriétaires affirment qu'ils attirent déjà des queues de joueurs malgré que ce soit le premier jeu du genre pour lequel il faille débours 50 cents.

« Les ventes vont si bien, à l'heure actuelle, qu'il nous est impossible de remplir les commandes », d'affirmer Tom Campbell, directeur du marketing de Cinematronics, d'El Cajon, en Californie, qui fabrique Dragon's Lair.

Quelque 2 000 de ces appareils ont déjà été distribués et le manufacturier a en mains un carnet de commandes pour 8 500 autres

unités à \$4 500. Il s'agit du double du prix normal pour un jeu vidéo distribué dans les salles de jeux.

Don Bluth, un ancien artiste de la firme Walt Disney qui a animé l'action de Dragon's Lair, affirme que chaque machine rapporte de \$1 000 à \$2 000 par semaine aux administrateurs de maisons de jeux. Il en a coûté \$3 millions aux concepteurs pour mettre ce jeu au point.

Un porte-parole de l'Association des propriétaires de maisons de jeu, Jay Stein, de San Diego, affirme que Dragon's Lair a ramené l'intérêt de la population à l'endroit des jeux vidéo, une industrie qui a connu un recul, cette année, après avoir réalisé un chiffre d'affaires de \$7,3 milliards, en 1982, aux États-Unis.

Ainsi, au cours du premier trimestre de la présente année, la division électronique de Warner Communications, distributeur des produits Atari, a subi des pertes de \$45,6 millions et a dû débaucher 1 600 employés.

Autres jeux en vue  
Quatre autres manufacturiers de jeux vidéo ont l'intention de lancer de nouveaux jeux sur disques laser, au cours des prochains mois. Cinematronics, pour sa part, prévoit en lancer deux autres d'ici peu.

Entertainment Sciences, une firme de Californie, a pour sa part créé un nouveau jeu, Bouncer (qui doit sortir en septembre), en utilisant des microprocesseurs normaux ainsi que des mémoires d'ordinateurs familiaux, ce qui permet au joueur d'avoir le contrôle total sur des personnages apparaissant en trois dimensions. Le président de cette compagnie, Ron Clark, affirme que ce jeu surpassera Dragon's Lair au niveau de la sophistication et de la manoeuvrabilité.

Le jeu implique la présence de sept personnages se déplaçant dans toutes les directions à l'intérieur d'un bar. Un videur, le Bouncer, a pour tâche d'évincer les indésirables tels les pochards et ceux qui harcèlent la clientèle féminine. Le secret du jeu est la manoeuvrabilité du personnage central que l'utilisateur peut mouvoir en quelque direction que ce soit.

## CÉLÉBRATION DU DESIGN ITALIEN



Cassina,  
Mazzoli,  
Brunati,  
Saporiti,  
Zanotta,  
B&B Italia,  
Flos et  
Arteluci.

Cuir pleine fleur  
traité à l'aniline  
Causeuse Felice  
en cuir de  
Mazzoli

Prix habituel: 3 216 \$  
Prix Célébration (en cuir): 1 995 \$  
Prix Célébration (en tissu): 1 195 \$

L'événement annuel le plus prisé à Montréal dans le meuble design.

Du 17 au 27 août 1983



LE CHÂTEAU D'AUJOURD'HUI

1125, boul. St-Martin 6375, rue St-Hubert  
382-4710 Laval 273-7788 Montréal  
6370, rue St-Hubert Complexe Desjardins  
273-7258 Montréal 288-4191 Montréal

Allitalia

Durant cette période, vous aurez la chance de vous mériter une paire de billets pour l'Italie par Allitalia. Tirage: le 27 août 83 au 6370 rue St-Hubert à 17h00.

Un réseau international  
Une nouvelle  
politique de prix

20 à 40%  
MOINS CHER

sur toutes nos collections  
et accessoires.

# La CSN suggère un élargissement du sens de « mineur » pour bénéficier de la loi des mines

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) a réclamé, hier, qu'il élargisse le sens de la loi des mines afin de permettre aux ouvriers amiantosés dont les rentes de maladie sont menacées par une récente décision judiciaire, puissent continuer d'être compensés financièrement pour leur handicap. Ils ont effectivement suggéré que la définition d'un mineur permettant de bénéficier des rentes de la Commission de la santé et de la sécu-

rité au travail (CSST) englobe dorénavant tous les ouvriers oeuvrant dans une atmosphère contaminée par les fibres d'amiante et ne soit pas limitée aux seuls travailleurs sur le terrain.

## JEAN-PIERRE BONHOMME

Le vice-président de l'organisme syndical, M. Gérard Larose, a fait valoir qu'un renforcement de la loi est nécessaire car, par une récente décision de la Cour d'appel du Québec, une

bonne part des 1,200 ex-travailleurs compensés depuis 1975 pour diverses maladies pulmonaires reliées au travail avec l'amiante pourraient être forcés de rembourser la CSST. Cette décision a interprété la fonction de mineur dans un sens très restrictif. «Le gouvernement du Québec, a-t-il dit, doit prendre rapidement tous les moyens législatifs nécessaires afin de continuer à verser les rentes aux amiantosés et à protéger l'ensemble des travailleurs qui oeuvrent

dans ce secteur, y compris ceux qui ne sont pas employés directement dans les mines».

Le porte-parole syndical, qui était accompagné de ses collègues Pierre Létourneau et Nazaire Paquet, de Thetford, a expliqué que les travailleurs oeuvrant dans les puits de mines, dans les mines elles-mêmes, ne constituent que vingt p. cent environ, de la masse ouvrière et que, bien souvent, les travailleurs en usine, dans les sections d'ensachement, notamment,

peuvent être plus contaminés que leurs collègues des puits.

### Part patronale

C'est la CSST qui verse actuellement les rentes aux amiantosés dont la valeur a été établie à 90 p. cent du salaire moyen. Certaines sources établissent à \$20 millions la part patronale dans ces compensations; la part de l'Etat, qui concerne les frais médicaux et d'hospitalisation n'ont pas été comptabilisés. Depuis la décision de la Cour d'appel formulée en avril dernier la Johnsmansville a intenté

des poursuites contre la Commission de la Santé dans l'espoir de récupérer \$10 millions qui auraient ainsi été «illégalement versés» à des amiantosés. La Commission, pour sa part, prépare un avis sur cette question de l'interprétation à donner aux dispositions de la loi 52, avis qui devrait être étudié à sa réunion du 18 septembre prochain.

A sa conférence de presse hier, la CSN a fait état de plusieurs cas d'ouvriers réellement malades d'amiante mais

dont le mal n'a été reconnu qu'après leur décès par le moyen d'autopsie. Les critères d'interprétation de la loi 52, ont dit les porte-paroles, ont été modifiés sept fois dans le but de restreindre le nombre des bénéficiaires. Les compagnies, par ailleurs, ont-ils dit encore, «ont allées en appel d'à peu près toutes les décisions rendues par la CSST reconnaissant un travailleur amiantosé et elles ont limité volontairement le nombre de travailleurs amiantosés en effec-

tuant des examens annuels par la clinique patronale des mines...». Non seulement les critères d'admissibilité aux prestations de compensation ne devraient-ils être plus

sévères, ont-ils conclu, mais «il faudrait reconnaître, comme aux États-Unis, que les crises cardiaques des travailleurs amiantosés sont reliées avec leur maladie».

## Expro effectue d'importantes modifications

La direction de la compagnie Expro n'attend pas la parution du rapport d'enquête sur les conditions de santé et de sécurité avant de se mettre au travail et de faire apporter d'importantes modifications à ses installations de Saint-Timothée.

### MAURICE GIRARD

de la Presse canadienne

Déjà, avant même que le juge René Beaudry ne remette son rapport au ministre du Travail, Raynald Fréchette, à la fin du mois, les dirigeants l'entreprise spécialisée dans la fabrication d'explosifs ont fait effectuer, au moment de l'arrêt annuel de la production, des travaux de réparation d'environ \$500,000 à plusieurs sections de l'usine.

De plus, on a augmenté le nombre d'employés. En effet, en prévision de la reprise des activités à la section «RDX», où on fabrique toutes sortes d'explosifs «brisants» comme la poudre à canon, une cinquantaine de travailleurs ont été embauchés.

Selon un porte-parole du syndicat CSN, M. Marc Laviolette, à la faveur de l'interruption de trois semaines, fin juillet et début août, «Expro a réparé beaucoup de choses que nous avions demandées».

En plus des lignes d'eau qui ont été rafistolées, des ascenseurs remis en bon état et d'autres modifications du même genre, un mélangeur perfectionné sera installé dans la section de la «finition» où sont produites les poudres propulsives.

### Avantages

Ce nouvel appareil fonctionne à distance et il évitera qu'en cas d'accident des travailleurs ne perdent la vie, comme cela s'est produit lors de l'explosion d'août 1980 qui a fait trois morts.

À la section de la première passe où sont traitées d'autres poudres propulsives, des appareils spéciaux de ventilation ont été installés autour des machines. Ils aspirent les vapeurs d'éther, évitant ainsi l'intoxication des travailleurs.

La seule «déception» du syndicat, au dire de son porte-parole, c'est qu'aucune modification n'a été apportée à la section de la nitrocellulose, où Expro s'était engagée à installer des détecteurs automatiques de vapeur, comme l'a ordonné la Commission de santé et de la sécurité du travail (CSST).

Toutes ces améliorations aux installations de l'entreprise semblent avoir produit un meilleur climat de travail. «En fait, ça s'améliore avec les investissements et les réparations», a dit M. Laviolette en parlant du climat qui règne à l'heure actuelle chez Expro.

Par ailleurs, selon un porte-parole d'Expro, M. Maurice Comeau, deux demandes de subvention ont été adressées au gouvernement fédéral et provincial.

### Précision

D'abord, Expro négocie avec la Société de développement industriel (SDI), qui pourrait fournir de \$100,000 à \$200,000 pour aider au financement des emprunts pour le programme de capitalisation de \$15 millions sur cinq ans.

De plus, l'entreprise a réclamé du ministère de la Défense nationale entre \$1 million et \$2 millions en vertu du programme DIP (Programme de Défense industrielle) pour financer 30 p. cent des dépenses d'équipement.

Entre-temps, à Montréal, la rédaction du rapport d'enquête du juge René Beaudry progresse comme prévu. «Nous devrions avoir effectué 80 p. cent de la rédaction du rapport d'ici la fin de semaine», a indiqué dans une entrevue téléphonique le juge Beaudry.

Comme il a été convenu, le rapport d'au moins 375 pages sera remis au ministre Fréchette le 1er septembre et il sera rendu public au début d'octobre, à Valleyfield.

# AU Masculin INAUGURATION

## Accessoires en laiton

Le laiton ajoutera un cachet d'élégance au bureau de tout homme d'affaires! Un vaste choix de ravissants accessoires en laiton.

40% DE RABAIS

## Trousse pratique en cuir

Un cadeau idéal pour le voyageur! Glissière pleine longueur. En tons de brun, bourgogne, gris, noir ou marine.

24<sup>99</sup> chacune

Nécessaire de voyage GRATUIT (valant 75¢) à l'achat de la trousse de voyage ci-dessus!

## Pour les soins de la moustache

Un nécessaire bien pratique pour tout homme arborant une moustache! Comprend brosse en soies pures, peigne effilé et ciseaux en acier inoxydable à pointes arrondies.

Notre prix cour. 19.98

9<sup>99</sup> SOLDE le nécessaire



## Trivial Pursuit

Ce jeu des plus populaires mettra vos connaissances à rude épreuve! Comprend plus de 6000 questions, planche et pièces de jeu. Version anglaise seulement.

26<sup>99</sup> chacun

## Portefeuilles en cuir

Un vaste assortiment de portefeuilles en cuir de qualité fabriqués au Canada. Nombreux modèles et couleurs. Tous sont présentés dans un emballage-cadeau!

Nos prix cour. 18,00\$-40,00\$

1/2 PRIX!

Offres spéciales de notre comptoir de cigares

Le choix le plus raffiné, le plus frais de cigares importés est offert à notre comptoir de cigares à humidificateur.

Tubos Montecristo  
Notre prix cour. 10,39\$ SOLDE 7,99\$ chacun  
Notre prix cour. 259,99\$ SOLDE 199,50\$ la boîte de 25

Gold Stripe House of Lords  
Notre prix cour. 1,29\$ SOLDE 0,99\$ chacun  
Notre prix cour. 31,99\$ SOLDE 24,50\$ la boîte de 25

Humidors Tueros  
Notre prix cour. 1,79\$ SOLDE 1,39\$ chacun  
Notre prix cour. 44,50\$ SOLDE 34,99\$ la boîte de 25

## A. Verres à bière "Clipper"

Le motif nautique gravé à la main sur ces excellents verres en fait les verres idéals pour le bar.

Notre prix cour. 10,98\$ SOLDE

7<sup>99</sup> chacun



## B. Chopes à bière "Clipper"

Un choix impeccable pour la table du capitaine! Le motif "Clipper" gravé à la main ajoutera une note d'élégance à tout bar.

Notre prix cour. 9,98\$

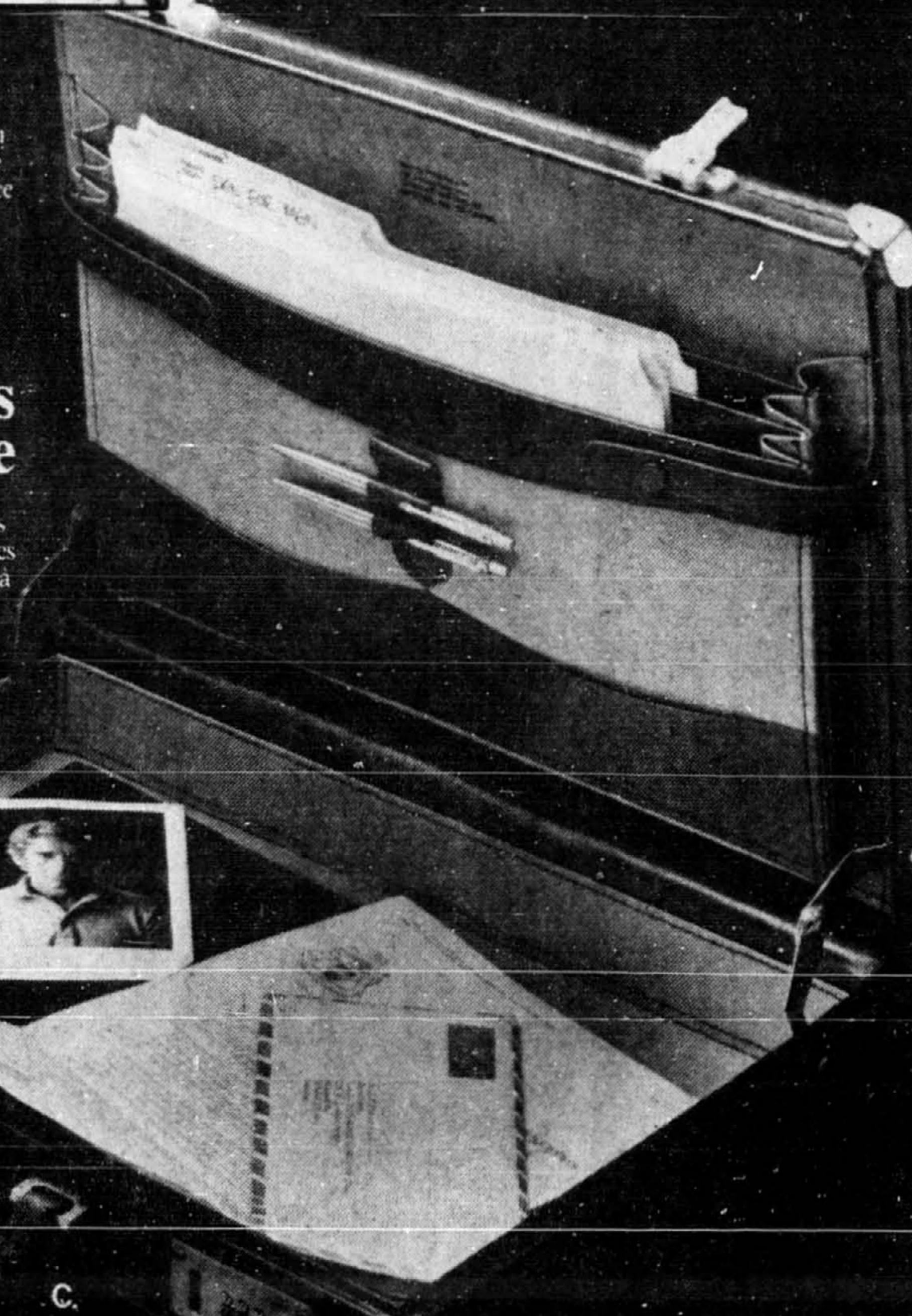
6<sup>99</sup> SOLDE chacune

## C. Attaché-cases en cuir véritable

Pendant notre inauguration, vous réalisez des économies substantielles sur un choix d'attaché-cases. Modèles genre "cadre", profondeurs de 3" à 5", en tons de bourgogne, brun ou noir.

Nos prix cour. \$140,00\$-220,00\$

99<sup>99</sup> SOLDE chacun



**AU Masculin**  
**Pour l'homme de goût**

VENEZ CÉLÉBRER AVEC NOUS L'INAUGURATION DE NOTRE NOUVEAU MAGASIN DU CENTRE ROCKLAND À TOUS NOS MAGASINS DE MONTRÉAL:  
Le Carrefour Laval—notre plus récent magasin  
3035 boul. le Carrefour Laval  
Centre Rockland—Inauguration le 24 août  
2305 Rockland, Ville Mont-Royal  
Place Bonaventure  
Les Promenades St-Bruno  
Mail Champlain

LES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'À LA FERMETURE, LE SAMEDI 27 AOÛT 1983 OU JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS. NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS.

® Marque de commerce déposée du Groupe UCS, une division de Imasco Retail Inc.

## Grand Montréalais pour l'enseignement

M. Claude Corbo, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à l'université du Québec à Montréal a été nommé Grand Montréalais de l'avenir dans le domaine de l'enseignement, rejoignant ainsi sept lauréats déjà désignés: Lise Watier (affaires), Claude Gagnon (architecture, urbanisme), Jean Michel Cabanes (art culinaire), Pierre Grange (beaux-arts), Eddy Toussaint (danse) et Anne-Marie Trahan (droit).



Claude Corbo

Né à Montréal, M. Corbo, 38 ans, a fait ses études au collège Jean-de-Brébeuf et a obtenu son doctorat en philosophie à l'université de Montréal. Il est membre du conseil des études et membre de la commission de l'enseignement et de la recherche de l'université.

Il a rédigé de nombreux rapports et documents administratifs concernant l'avenir et la gestion de l'enseignement supérieur. L'un de ses plus récents travaux est précisément le plan triennal de l'UQUAM. Le gala des Grands Montréalais aura lieu à l'hôtel Reine Elisabeth, le 3 novembre prochain.



# STEINBERG

& hypermarché

## laissent parler les prix!



**BIFTECK DE CÔTES**  
BOEUF ESTAMPILLÉ  
CATÉGORIE CANADA "A"

**657 298**  
/kg /lb



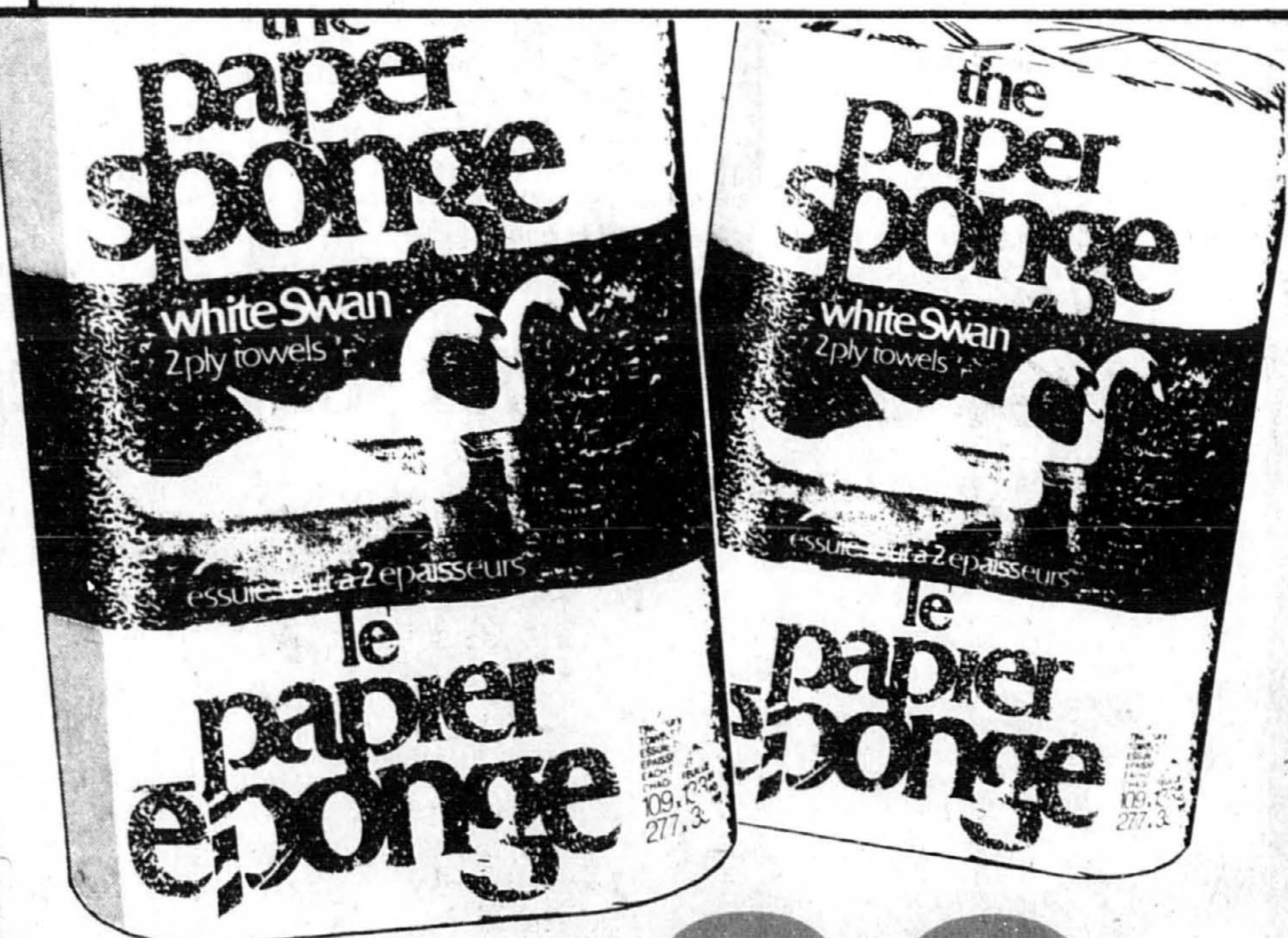
**CIGARETTES "SANS MARQUE"**  
FORMAT KING • FILTRE  
CARTOUCHE DE 200

**1079**



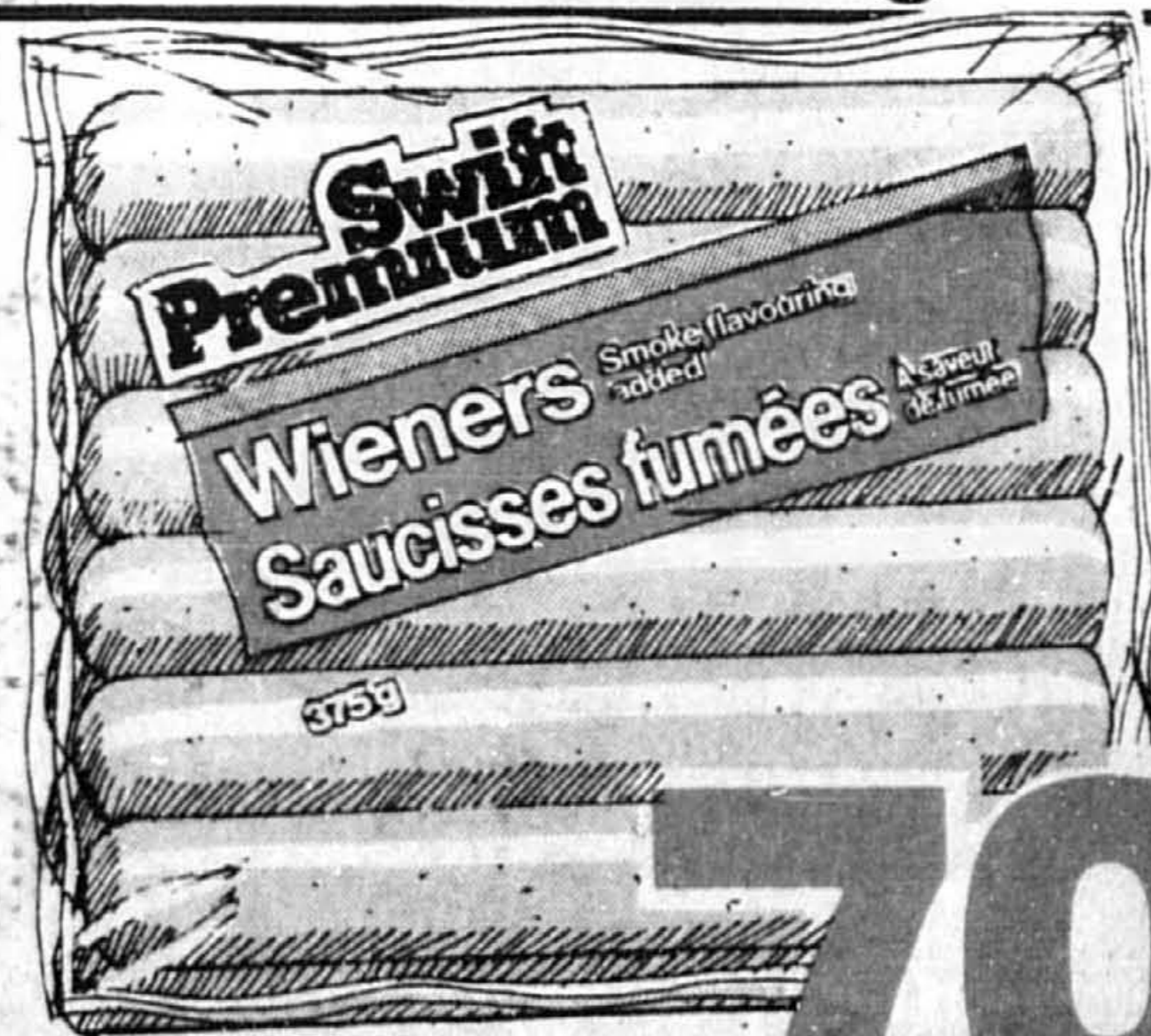
**BOEUF HACHÉ ORDINAIRE**  
(PROVENANT DE PARTIES FRAÎCHES ET/OU SURGELÉES)

**216 98¢**  
/kg /lb



**ESSUIE-TOUT WHITE SWAN**  
COULEUR AU CHOIX  
PQT DE 2 ROUL.

**98¢**



**SAUCISSES FUMÉES SANS PEAU SWIFT GAINERS**  
POT DE 375 g

**79¢**



**PETITS POIS PETIT JARDIN No. 1 et 2 DEL MONTE**  
CANADA DE FANTAISIE  
BTE DE 398 mL

**59¢**



**EAU DE JAVEL CONCENTRÉE JAVEX**  
BOUT. DE 3.6 LITRES

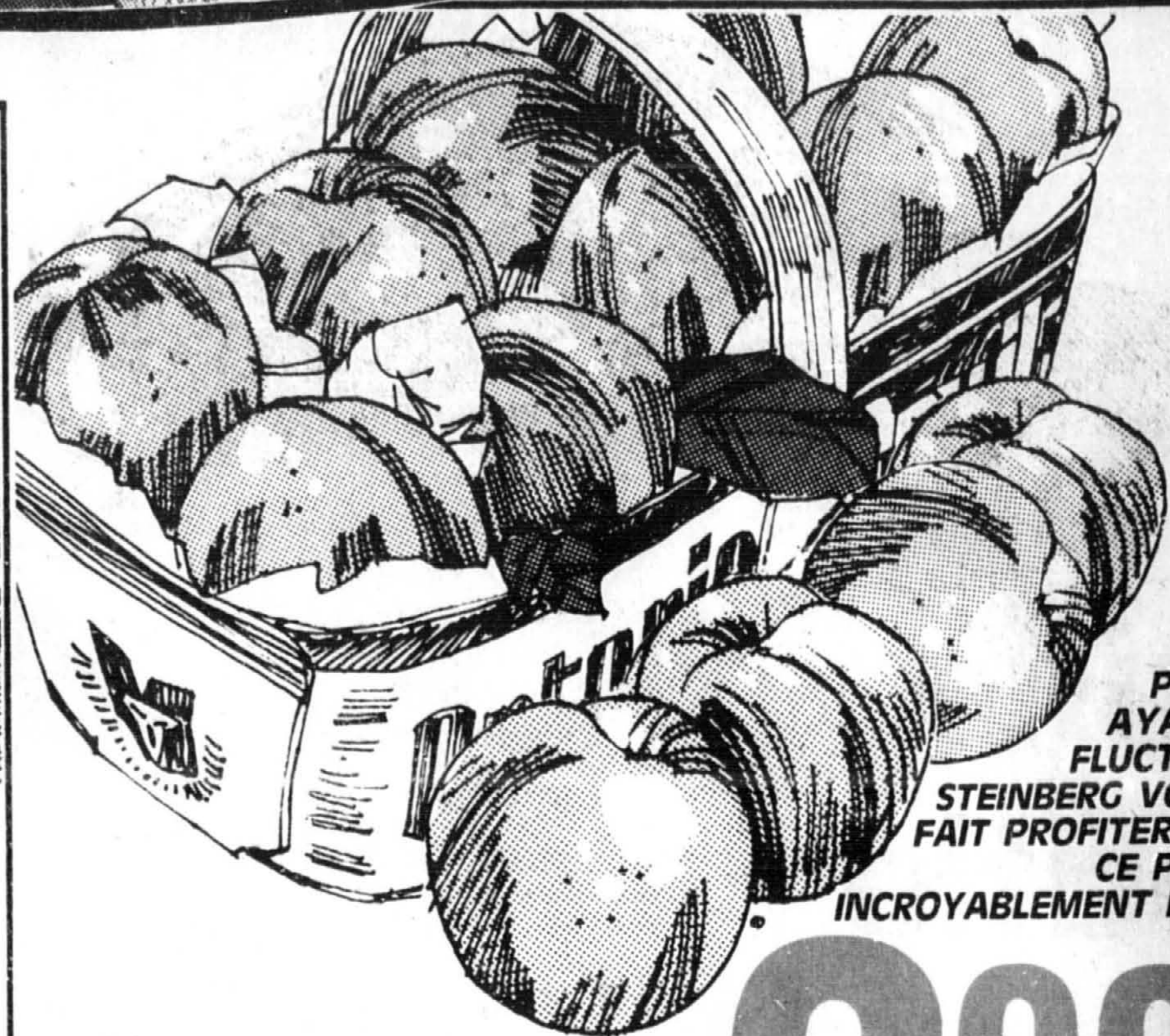
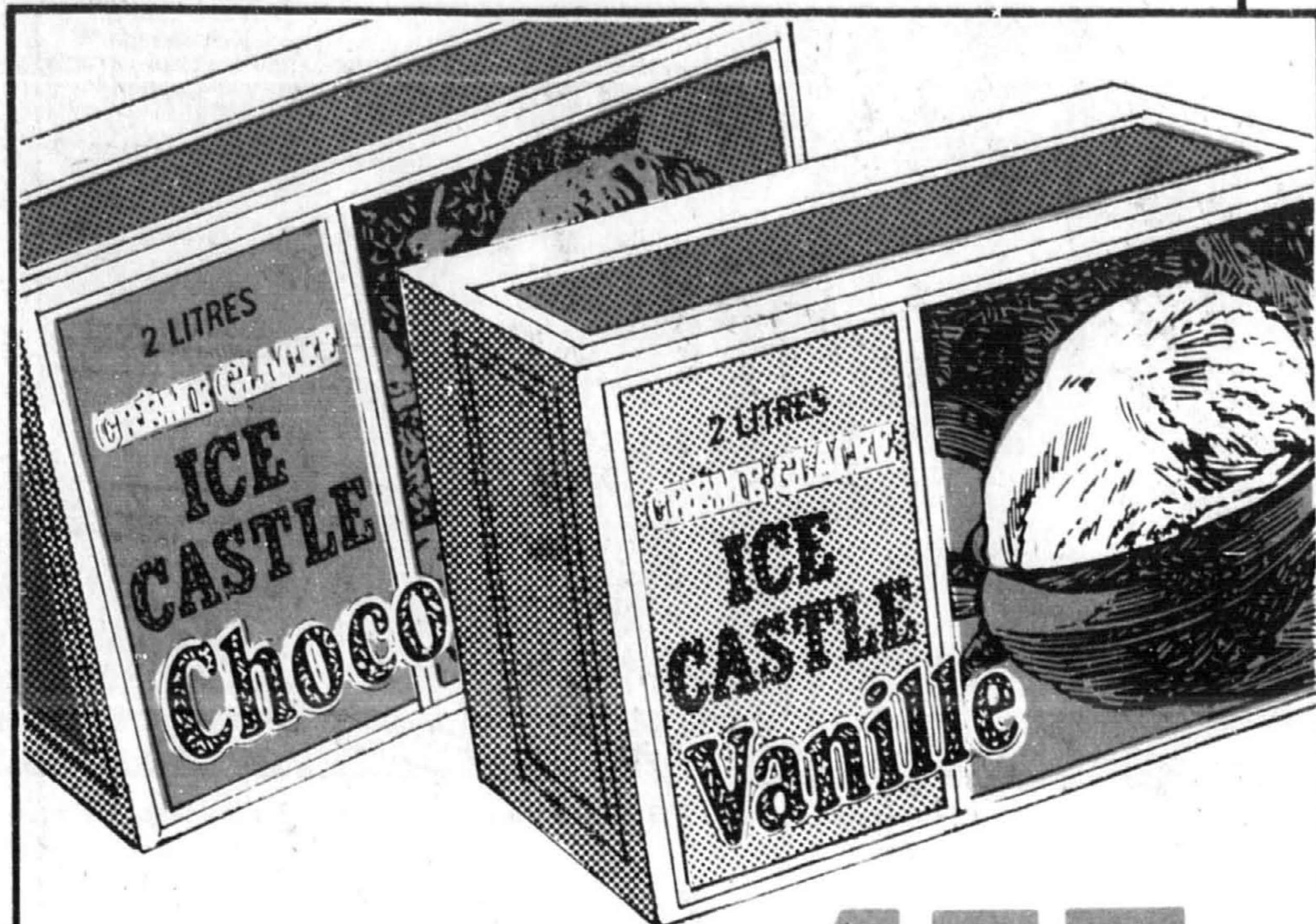
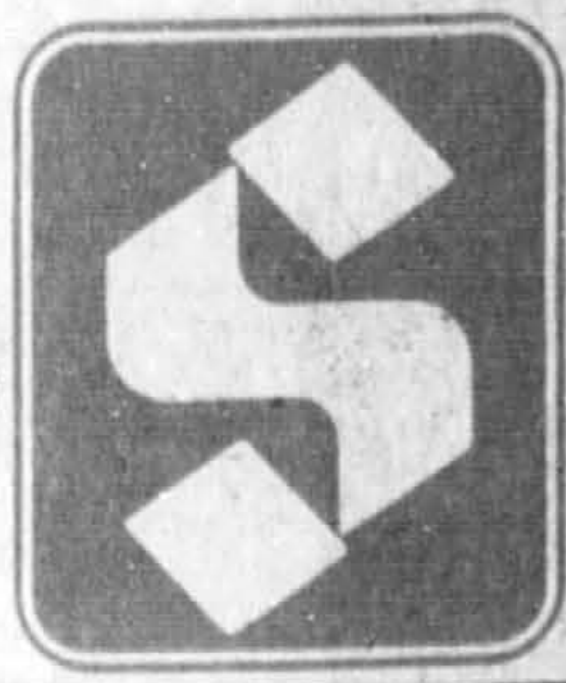
**129**

*Notre service est aussi de mieux en mieux!*

**STEINBERG**  
laisse parler les prix!



*Notre service est aussi de mieux en mieux!*



LES PRIX AYANT FLUCTUÉ, STEINBERG VOUS FAIT PROFITER DE CE PRIX INCROYABLEMENT BAS

**CRÈME GLACÉE  
ICE CASTLE**  
SAVEUR AU CHOIX  
CONT. CARRÉ DE 2 LITRES

**157**

**PÊCHES**  
DE L'ONTARIO  
PRODUIT DU CANADA  
CANADA No. 1  
PANIER DE 4 LITRES

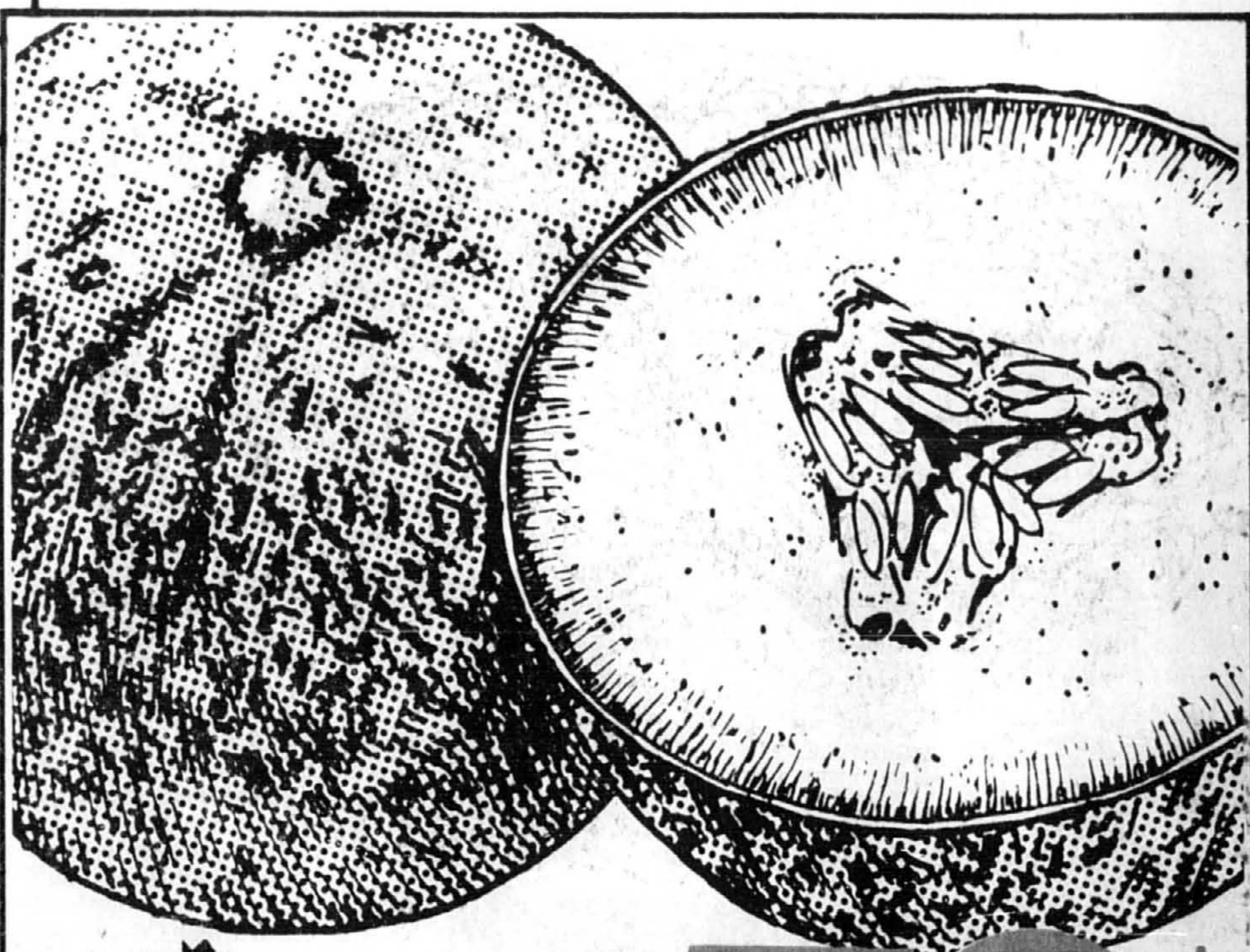
**299**

(Limite : 3 par client.)



**SUCRE  
BLANC  
GRANULÉ  
STEINBERG**  
SAC DE 4 kg

**289**



15 18 23  
**CANTALOUPE**  
DE CALIFORNIE  
PRODUIT DES É.-U.  
CANADA No. 1  
GROSSEUR 15  
PIÈCE

**78<sup>c</sup>**



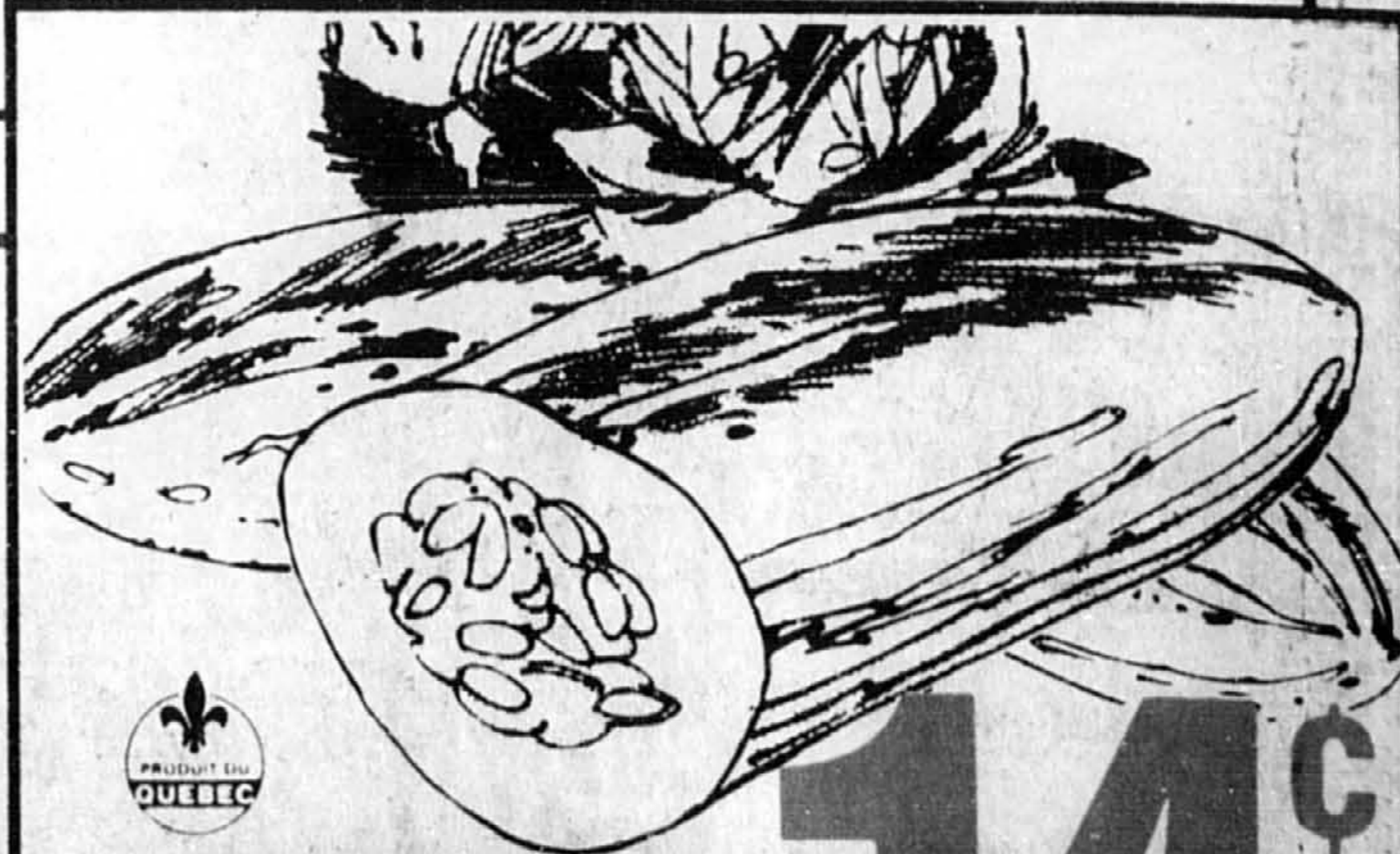
**MELON D'EAU**  
PRODUIT DES É.-U.  
ENVIRON 17 LB

**279**



**LAITUE ROMAINE**  
DU QUÉBEC  
CANADA No. 1  
GROSSEUR 16  
PIÈCE

**39<sup>c</sup>**



**CONCOMBRES**  
DU QUÉBEC  
CANADA No. 1  
PIÈCE

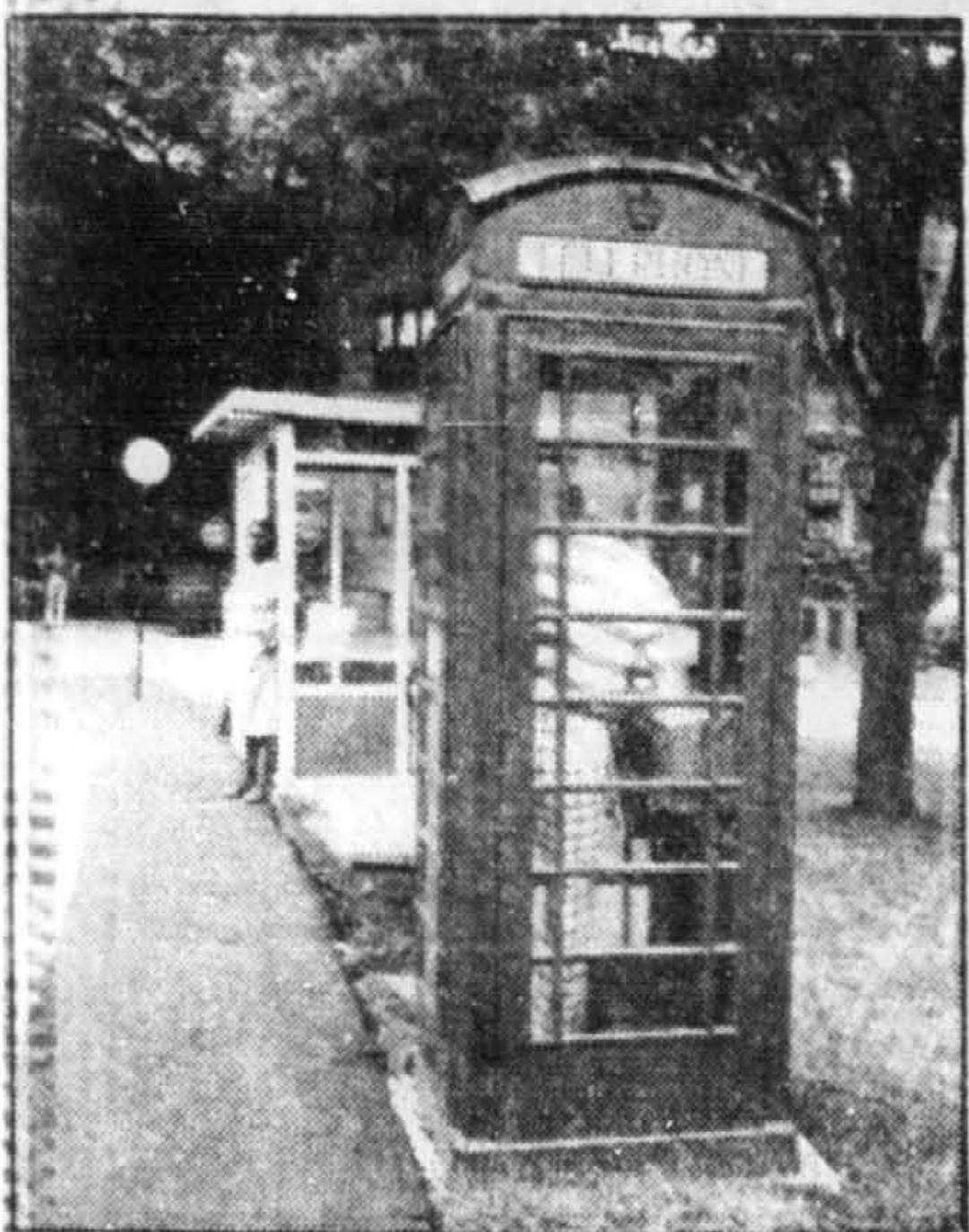
**14<sup>c</sup>**

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue jusqu'à la fermeture samedi prochain. Les prix des produits de boulangerie sont valables à partir du mardi seulement. Les conditions climatiques peuvent influencer la quantité et la qualité de nos approvisionnements en fruits et légumes. Cependant nous tenons à vous garantir en tout temps le meilleur choix disponible sur le marché. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Pas de vente aux marchands. Il se peut également que certaines illustrations soient prises à titre indicatif seulement et ne correspondent pas exactement à l'article annoncé. Le texte prévaut en tout temps. Si un supermarché est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon de garantie de prix au comptoir d'information.

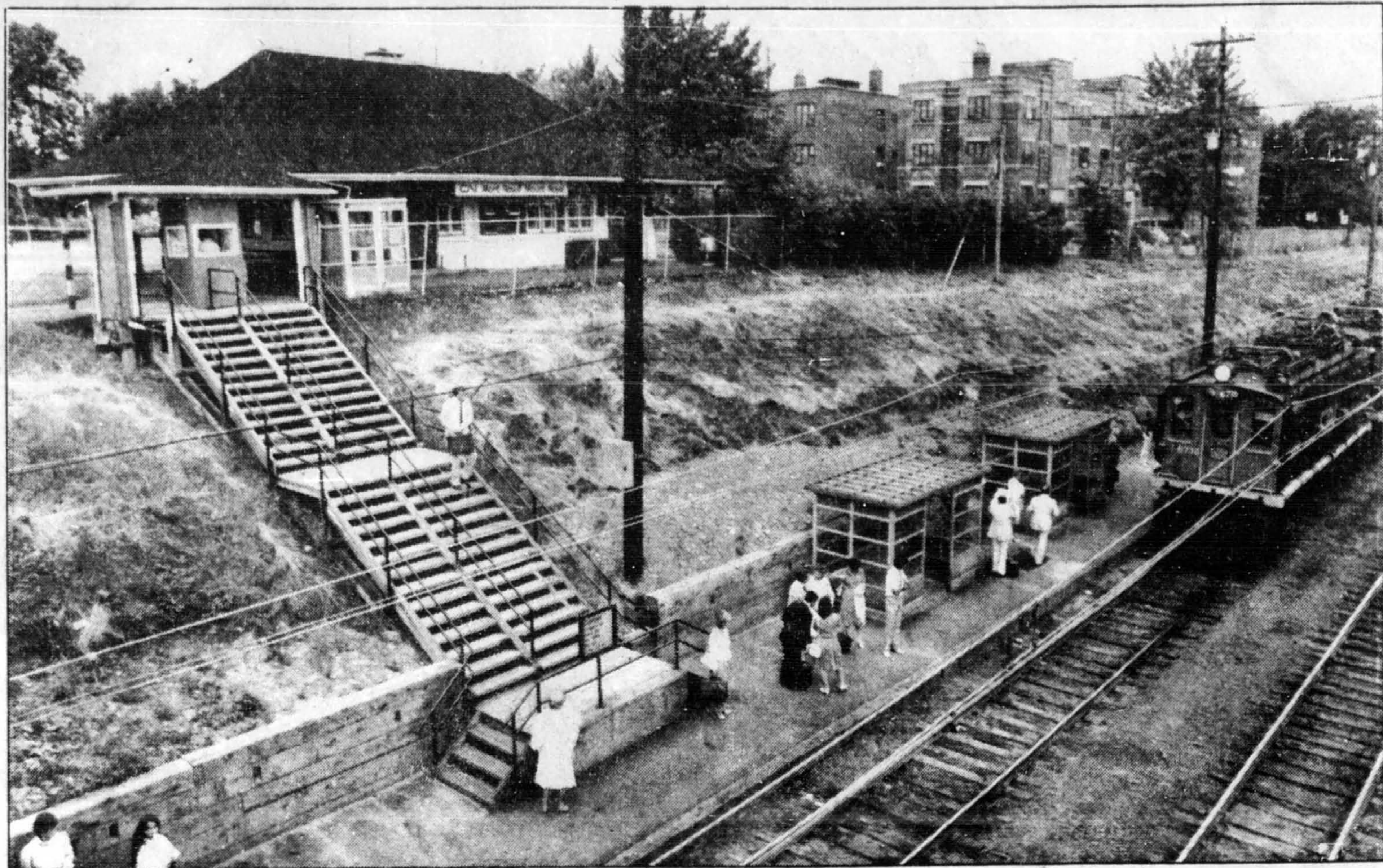
# MONT-ROYAL



LES  
VILLES  
DE L'ÎLE



Un coin pittoresque près de la gare.

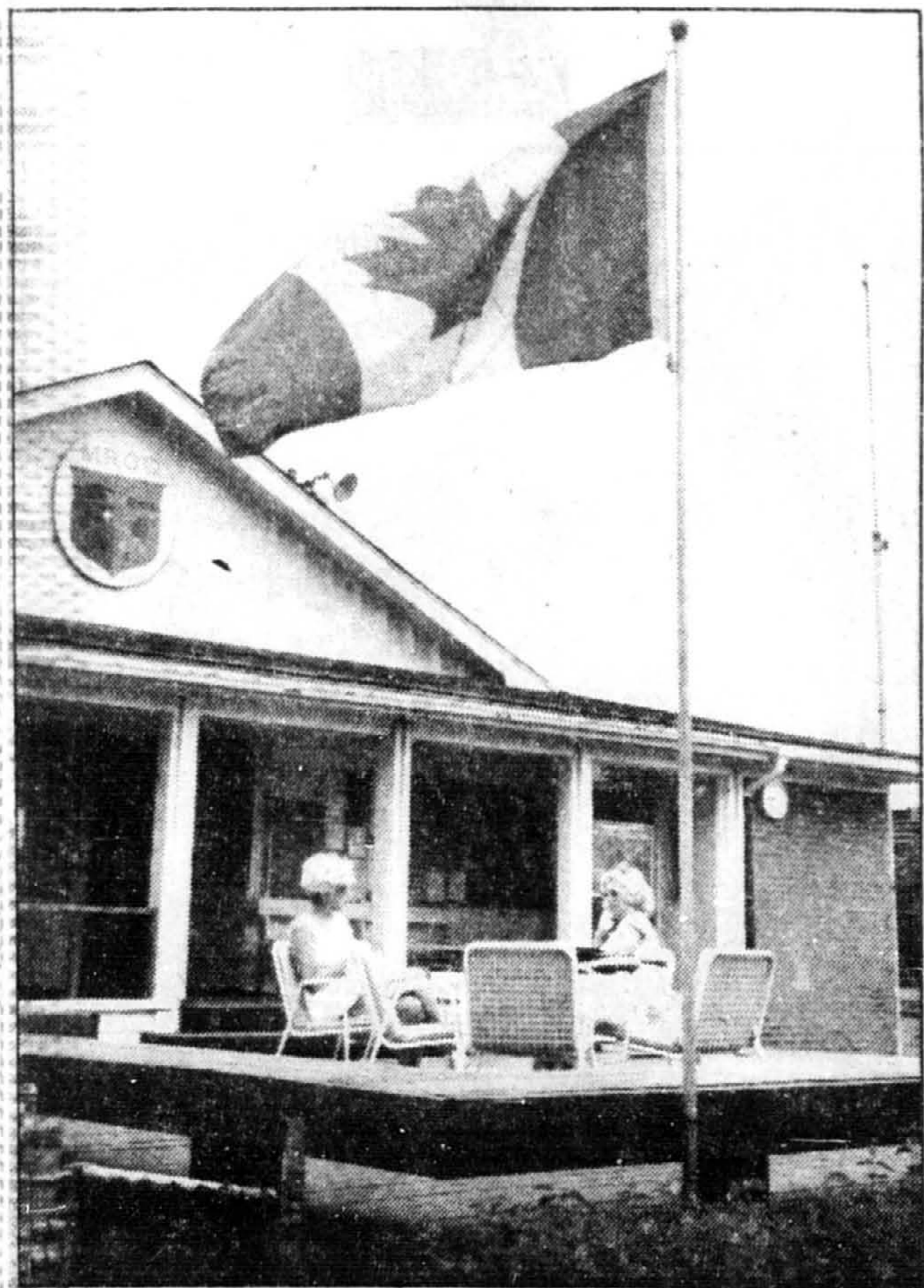


La coquette gare du CN de Mont-Royal n'a guère changé depuis près de 40 ans. La Ville doit d'ailleurs son existence au CN qui demanda au gouvernement en 1912 d'incorporer ce territoire en municipalité résidentielle.

photos Michel Gravel, LA PRESSE

## Une ville bâtie

# dans des champs de melons



Le Mount Royal Civic Center.

■ Vers 1900 Montréal était déjà célèbre pour sa vie nocturne joyeuse que les Américains nommaient le « Montreal's Gay Paris » et ses... melons! Ces melons énormes, juteux et sucrés, étaient cultivés dans des champs fertiles, baignés de soleil, qui s'étendaient sur une superficie de quatre milles carrés, au sud du Mont-Royal.



FLORIAN  
BERNARD

Ces terres appartenaient, en bonne partie, à la Canadian Northern Railway (devenue plus tard le Canadien National). La compagnie avait autorisé un certain nombre de maraîchers à y cultiver les melons. Puis, avec le temps, certains de ces cultivateurs s'étaient construits des résidences d'été à proximité des champs de culture. Une sorte de « village » saisonnier prenait graduellement forme.

Vers 1910 les dirigeants de la compagnie ferroviaire demandèrent à un urbaniste de New York de dessiner les plans d'une cité modèle pour ces champs. Le but de la compagnie était, dans un premier temps, de procurer à certains de ses employés un cadre agréable pour y construire leur maison et, dans un deuxième temps, d'augmenter éventuelle-

ment le nombre de ses voyageurs en direction du nord-ouest de l'île de Montréal.

En 1912 quelques propriétaires demandèrent au gouvernement du Québec d'incorporer la nouvelle cité modèle sous le nom de Town of Mount-Royal. La vocation de la nouvelle municipalité devait être strictement résidentielle. Il s'agissait, dans l'esprit des dirigeants de la Canadian Northern Railway, de construire une sorte de cité-jardin, entourée de verdure, sur le modèle de la Ville de... Washington!

### Une lente urbanisation

Jusqu'au début des années 40, la municipalité de Mont-Royal évolua très lentement. Sa population ne dépassa guère 1 000 habitants durant les 25 premières années. L'immigration en provenance de Montréal se fit au ralenti malgré la construction, en 1918, d'une ligne électrifiée de chemin de fer et du creusement d'un tunnel sous le Mont-Royal.

Au début des années 40, toutefois, avec la reprise économique engendrée par l'industrie de la guerre, plusieurs riches anglophones lorgnèrent du côté des anciens champs de melon pour y construire leurs manoirs. La Ville créa sa propre société immobilière sous le nom de Mount-Royal Home Owners Corporation et offrit des terrains en vente. La promotion porta ses fruits. En l'espace de quelques années la population passa de 1 000 à 4 000. C'est alors qu'arriva à Mont-Royal un jeune comptable, nouvellement marié, qui allait transformer la municipalité, Réginald John Partridge Dawson. C'était en 1939. En 1950 il était élu au conseil municipal. Il y est encore, après avoir subi douze élections, et malgré ses 80 ans. C'est le doyen des élus municipaux au Québec, en poste depuis 35 ans! A partir de 1950 l'histoire de Mont-Royal s'apparente à celle du maire Dawson. Impossible de parler de l'une sans parler de l'autre.

### Le boom de l'après-guerre

Aujourd'hui Mont-Royal est l'une des villes les plus riches du Canada. C'est également celle où le revenu annuel des citoyens est parmi le plus élevé. La municipalité est jalonnée de rues où les propriétés résidentielles rivalisent en luxe et en beauté. La population est maintenant de 20 000 habitants. Elle n'augmentera plus puisque le développement urbain est saturé à 99 p. cent. En fait, depuis cinq ans, la population a commencé à diminuer. C'est également une population qui vieillit rapidement. Il y a de moins en moins de jeunes enfants et de plus en plus de personnes âgées.

Majoritairement anglophone et habitée par une classe aisée, la Ville a décidé il y a quelques années de s'entourer d'un mur — une clôture de broche du plus mauvais goût — qui ceinture complètement la municipalité. En plusieurs endroits les citoyens ont remplacé leur section de clô-

ture inesthétique par un mur en pierres ou en briques décoratives. Ils y suspendent des pots de fleurs et des ornements. C'est le seul exemple d'une ville entourée d'un mur en Amérique du Nord, sauf le Vieux-Québec qui conserve jalousement ses remparts datant du régime français.

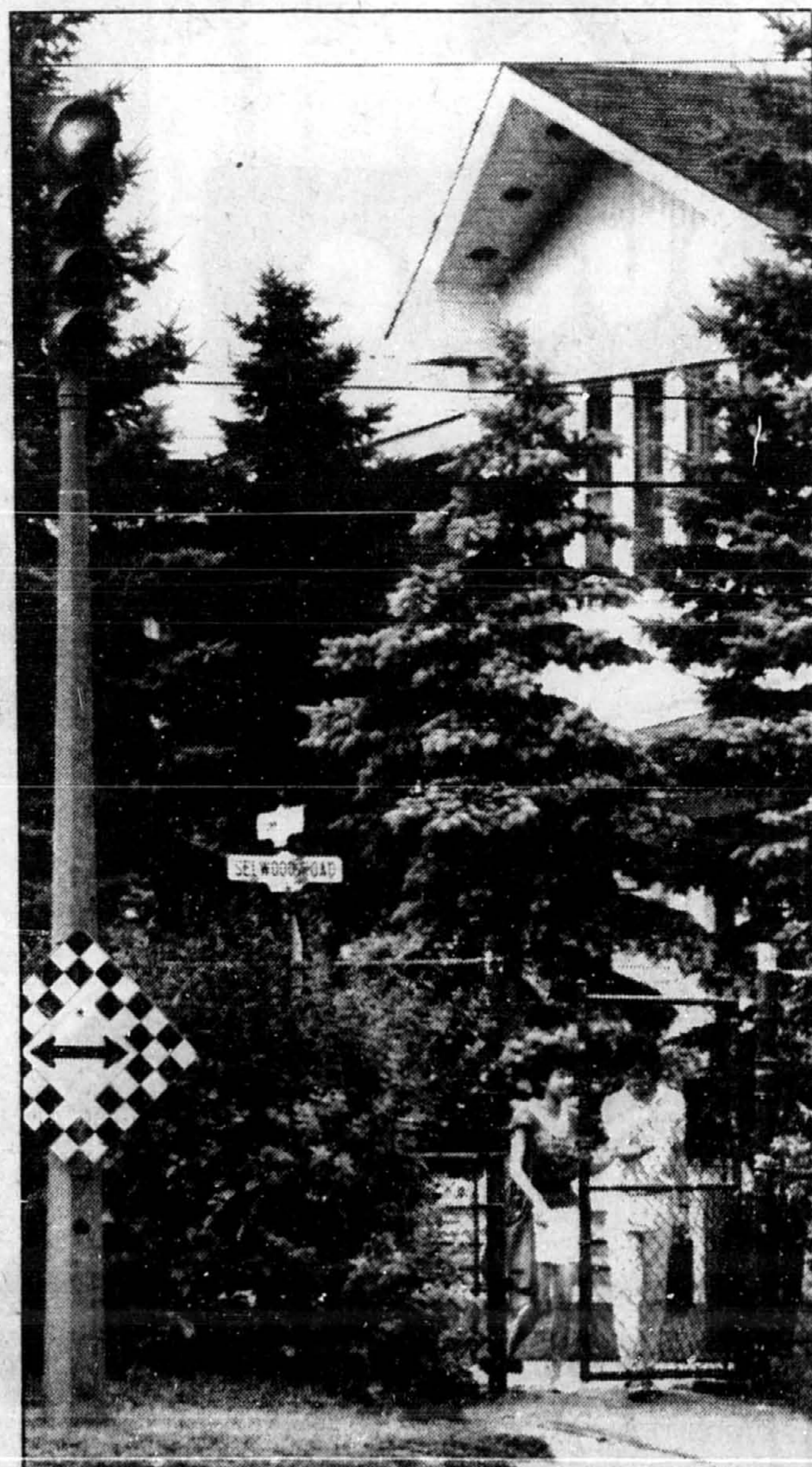
### Les batailles de Mont-Royal

Mont-Royal s'est signalée au cours des dernières années par ses guerres sporadiques contre Montréal — et plus particulièrement l'équipe Drapeau-Saulnier — et plus tard contre la Communauté urbaine de Montréal. Le maire Dawson, jaloux de l'autonomie de sa Ville, a lutté farouchement contre les visées annexionnistes de Montréal, surtout entre 1960 et 1970 alors que l'administration Drapeau-Saulnier poursuivait sa politique de « Une île, une Ville ».

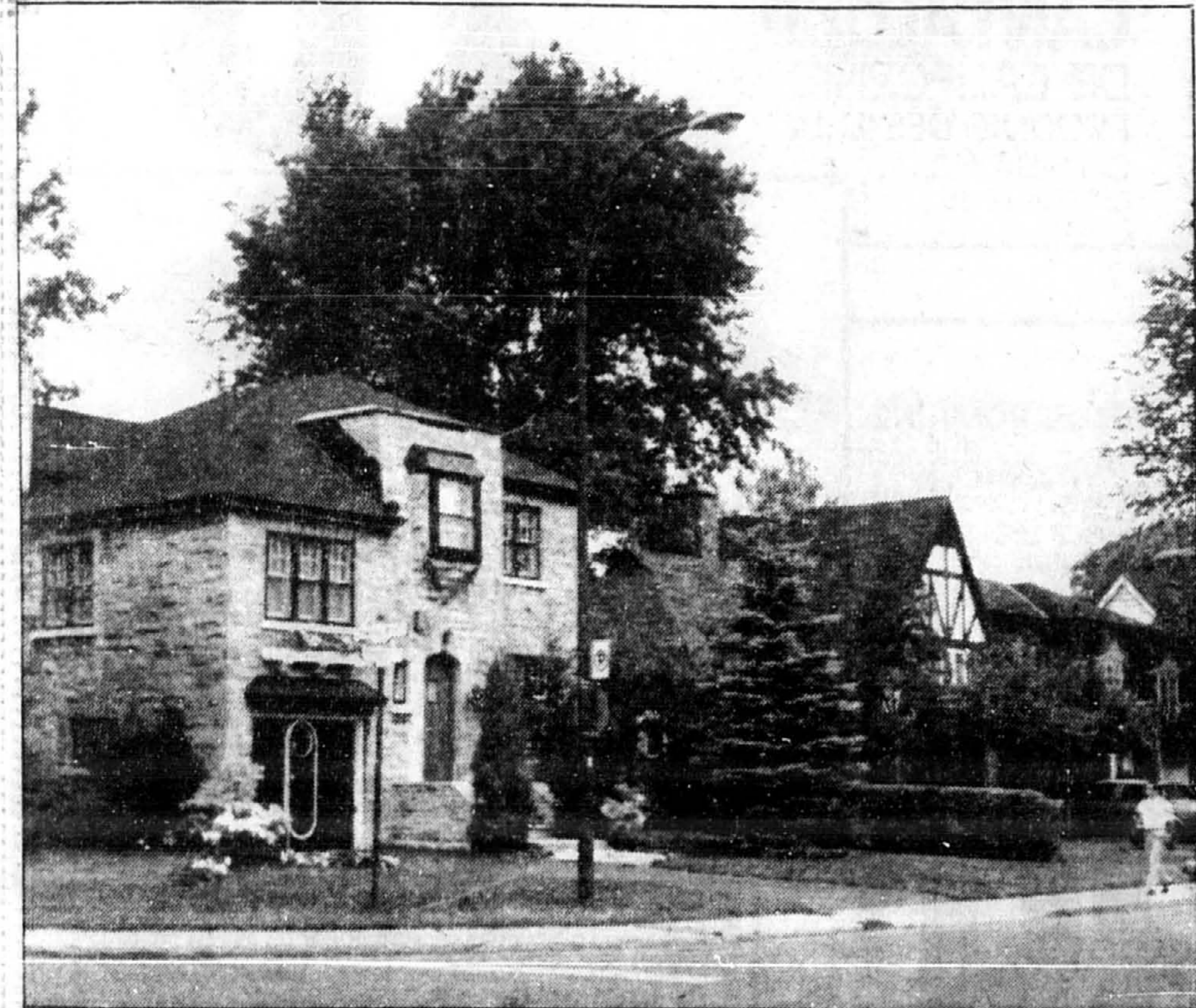
Puis, dès 1970, Dawson reprit le commandement d'une guerre sourde, cette fois contre la Communauté urbaine de Montréal. À plusieurs reprises la municipalité refusa de verser sa quote-part pour le financement du service de police. A un certain moment le gouvernement menaçait de mettre la Ville sous tutelle si les montants réclamés n'étaient pas acquittés.

Plus récemment le maire Dawson, toujours aussi vert et alerte, défenseur de l'identité de sa Ville, entreprenait une nouvelle lutte, cette fois contre la Loi 101 qui l'obligeait à franciser l'appellation de la municipalité et à adopter le sigle de VMR au lieu du TMR traditionnel... Il perdit cette dernière bataille, mais ses citoyens le lui pardonnèrent facilement en lui confiant de nouveau le fauteuil de la mairie.

**LUNDI :  
Ouremont.**



Cette clôture a fait de Mont-Royal la deuxième ville fortifiée d'Amérique, après Québec.



Angle Dunrea avenue et Dunraven road.

**AVIS LÉGAUX  
APPELS D'OFFRES  
SOUMISSIONS**



**AVIS PUBLIC  
COMMISSION DE TRANSPORT  
DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL**

Conformément à l'article 46 de la Loi, la Commission de transport de la Rive sud de Montréal publie un extrait de la résolution numéro 83-140 adoptée à l'unanimité le 6 juillet 1983. Toutes les modifications entrant en vigueur le 28 août 1983.

**MODIFICATION D'HORAIRES DEVANT ENTRER EN VIGUEUR LE 28 AOÛT 1983**

**CIRCUIT 1**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:02 à 5:42 fréquence aux 20 minutes  
5:42 à 6:02 fréquence aux 10 minutes  
6:02 à 6:22 fréquence aux 20 minutes  
6:22 à 6:42 fréquence aux 10 minutes  
8:42 à 15:22 fréquence aux 20 minutes  
15:22 à 18:02 fréquence aux 10 minutes  
18:02 à 18:22 fréquence aux 20 minutes  
18:22 à 18:42 fréquence aux 10 minutes  
18:42 à 1:39 fréquence aux 30 minutes  
Samedi et dimanche  
Même que l'actuel

**CIRCUIT 4**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:36 à 5:56 fréquence aux 20 minutes  
5:56 à 6:26 fréquence aux 30 minutes  
6:26 à 6:40 fréquence aux 10 minutes  
6:40 à 16:10 fréquence aux 15 minutes  
16:10 à 18:30 fréquence aux 15 minutes  
18:30 à 18:45 fréquence aux 15 minutes  
18:45 à 1:15 fréquence aux 30 minutes

**CIRCUIT 6**  
NOUVEAU TRAJET:

Départ: Lapinière et Broadway Bergerac - Beauchemin G - Boniface D - Bienvenue G - boul. Milan G - boul. Rome D - Malo D - boul. Milan G - Broadway D - Lapinière D - Clark, G - Alexandre D - Riverside D - via métro

**NOUVEAU SERVICE:**

Lundi au vendredi:  
5:55 à 6:35 fréquence aux 20 minutes  
6:35 à 7:15 fréquence aux 10 minutes  
7:15 à 7:35 fréquence aux 20 minutes  
7:35 à 8:15 fréquence aux 10 minutes  
8:15 à 15:53 fréquence aux 20 minutes  
15:53 à 17:13 fréquence aux 10 minutes  
17:13 à 17:53 fréquence aux 10 minutes  
17:53 à 19:13 fréquence aux 20 minutes  
19:13 à 19:28 fréquence aux 15 minutes  
19:28 à 21:48 fréquence aux 20 minutes  
21:48 à 1:48 fréquence aux 30 minutes  
Samedi et dimanche  
Même que l'actuel

**CIRCUIT 9-88**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
4:54 à 5:54 fréquence aux 30 minutes  
5:54 à 19:05 fréquence aux 10 minutes  
19:05 à 1:40 fréquence aux 30 minutes  
Samedi  
Même que l'actuel  
Dimanche  
6:10 à 1:40 fréquence aux 30 minutes

Commentaires:  
À la suite des relèves effectuées par notre service d'inspection et de planification technique, nous avons établi des intervalles de façon à offrir un service plus conforme aux heures de déplacements.

**CIRCUIT 12**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi  
Départ de St-Hubert, même que l'actuel  
Départ de Bonaventure: 16:30 - 16:50 - 17:10 - 17:30  
Samedi et dimanche  
Pas de service

Commentaires:  
Suite aux relèves effectuées par notre service d'inspection et de planification technique, nous avons établi des intervalles de façon à offrir un service plus conforme aux heures de déplacements.

**CIRCUIT 15**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:50 à 6:50 fréquence aux 30 minutes  
6:50 à 19:20 fréquence aux 20 minutes  
19:20 à 0:20 fréquence aux 30 minutes  
Le départ extra de 7:20 à Morley et Lapinière est remis en vigueur puisque la période de vacances est terminée.  
Samedi et dimanche  
Même que l'actuel

**CIRCUIT 16**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:40 à 6:10 fréquence aux 30 minutes  
6:10 à 18:50 fréquence aux 15 minutes  
18:50 à 19:10 fréquence aux 20 minutes  
19:10 à 0:20 fréquence aux 30 minutes  
Samedi et dimanche  
Même que l'actuel

**CIRCUIT 17**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:40 à 7:10 fréquence aux 15 minutes  
7:10 à 8:45 fréquence aux 12 minutes  
8:45 à 8:44 fréquence aux 9 minutes  
8:55 à 16:40 fréquence aux 15 minutes  
16:40 à 19:10 fréquence aux 12 minutes  
19:10 à 23:40 fréquence aux 30 minutes  
23:40 à 1:40 fréquence aux 60 minutes  
Samedi et dimanche  
Ce secteur est desservi par le circuit 27

**CIRCUIT 19**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:11 à 9:11 fréquence aux 15 minutes  
9:11 à 16:11 fréquence aux 20 minutes  
16:11 à 18:41 fréquence aux 15 minutes  
18:41 à 00:53 fréquence aux 30 minutes  
Samedi  
Même que l'actuel  
Dimanche  
Pas de service

**CIRCUIT 22**  
NOUVEAU TRAJET:

Lundi au vendredi:  
5:30 à 6:04 fréquence aux 34 minutes  
6:04 à 7:10 fréquence aux 12 minutes  
7:10 à 8:40 fréquence aux 10 minutes  
8:40 à 16:10 fréquence aux 15 minutes  
16:10 à 17:40 fréquence aux 10 minutes  
17:40 à 18:40 fréquence aux 15 minutes  
18:40 à 00:37 fréquence aux 30 minutes  
00:37 à 1:37 fréquence aux 60 minutes  
Samedi et dimanche  
Même que l'actuel

**CIRCUIT 26**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
5:20 à 8:50 fréquence aux 15 minutes  
8:50 à 15:50 fréquence aux 30 minutes  
15:50 à 18:40 fréquence aux 15 minutes  
18:40 à 19:20 fréquence aux 20 minutes  
19:20 à 23:50 fréquence aux 30 minutes  
Samedi et dimanche  
Pas de service  
Ce secteur est couvert par le circuit 3

**CIRCUIT 28**  
NOUVEAU TRAJET:

Départ: Métro St-Charles G - chemin Chamblay D - Legault G - chemin de la Savane D - via chemin de la Savane G - Place de la Savane D - (campus St-Hubert) - Viger G - de la Savane G.  
Retour: Sens inverse

**NOUVEAU SERVICE:**

Lundi au vendredi:  
6:45 à 8:15 fréquence aux 10 minutes  
16:05 à 18:10 fréquence aux 10 minutes  
Samedi et dimanche  
Pas de service  
Ce circuit entre en fonction avec la réouverture de l'école St-Roch et du CEGEP Édouard-Montpetit.

**CIRCUIT 35**  
NOUVEAU SERVICE:

Lundi au vendredi:  
Départ du métro: 6:45 - 7:00 - 7:20 - 7:30 - 7:50 - 8:00.  
Départ Churchill & Victoria: 7:25 - 7:30 - 7:35 - 7:40 - 7:45 - 7:50 - 7:55  
Départ de Bonaventure: même que l'actuel  
Samedi et dimanche  
Pas de service

**CIRCUIT 36**  
NOUVEAU TRAJET:

Même que l'actuel  
Lundi au vendredi:  
6:24 à 8:24 fréquence aux 10 minutes  
16:00 à 18:00 fréquence aux 10 minutes  
Samedi et dimanche  
Pas de service  
La modification apportée au circuit 36 vient du fait que le circuit 42 sera en fonction aux heures de pointe.

**CIRCUIT 39**  
NOUVEAU TRAJET:

Même que l'actuel  
Lundi au vendredi:  
6:55 à 8:25 fréquence aux 15 minutes  
16:10 à 16:30 fréquence aux 20 minutes  
16:30 à 17:30 fréquence aux 15 minutes  
17:30 à 17:55 fréquence aux 25 minutes  
Samedi et dimanche  
Pas de service

**CIRCUIT 42**  
NOUVEAU TRAJET:

Même que l'actuel  
À l'exception que durant l'heure de pointe, le circuit 42 passera dans la voie réservée.  
Lundi au vendredi:  
6:30 à 8:40 fréquence aux 20 minutes  
8:40 à 9:05 fréquence aux 25 minutes  
9:05 à 16:15 fréquence aux 30 minutes  
16:15 à 18:35 fréquence aux 30 minutes  
18:35 à 1:05 fréquence aux 30 minutes  
Samedi  
6:35 à 1:05 fréquence aux 60 minutes  
Dimanche  
11:35 à 1:05 fréquence aux 60 minutes

Commentaires:  
Tel qu'entendu avec le comité de transport de St-Hubert et après étude par notre service de la planification, nous avons établi les intervalles de façon à offrir un service plus conforme aux heures de déplacements observés.

Jocelyne Gonthier  
Chef de cabinet - secrétaire  
Le 12 août 1983

# Terrebonne et la région se disent lésées par la CTL

Les municipalités de Terrebonne, La Plaine, Lachenaie, Mascouche et Saint-Louis se sentent injustement traitées par la Commission de transport de Laval et estiment que le maire de Laval, Claude Lefebvre, offre une image tronquée du coût réel du transport en commun et du présumé déficit annuel aggravé par le réseau suburbain. Ces municipalités sont d'opinion qu'elles versent une généreuse contribution à la CTL, au niveau des usagers, et qu'elles ne contribuent d'aucune façon à accroître le déficit annuel.

**FLORIAN BERNARD**

Regroupées au sein du Comité intermunicipal de transports des Moulins, Terrebonne et les municipalités limitrophes soulignent dans un mémoire adressé à la CTL que le kilométrage offert à l'extérieur de Laval représente environ 22 p. 100 du kilométrage total. Or, selon le dernier budget, ces localités ont contribué une somme de \$5 millions sur un total de \$14,4 mil-

lions, c'est-à-dire 35 p. 100 du total payé par les usagers de l'ensemble du réseau. Aussi exigent-elles que la CTL tienne une comptabilité séparée pour le réseau suburbain.

Le mémoire souligne que la CTL décide unilatéralement des coûts et des services du transport suburbain sans consulter ni les usagers, ni les élus. Lors de la récente hausse des tarifs, l'augmentation a été de 6,3 p. 100 dans Laval, alors qu'elle a été de 10,3 p. 100 dans les Bases-Laurentides. En outre, signale le mémoire, il n'y a pas de carte mensuelle offerte aux usagers du transport suburbain, aucune réduction de tarif pour les personnes âgées et aucun service aux personnes handicapées. Seuls les usagers de Laval ont droit à tous ces services.

Les maires des Bases-Laurentides insistent pour que la CTL fasse payer à l'usager le coût réel du transport au lieu d'obliger les municipalités à taxer tous les contribuables. Ils soulignent que l'usager ne se plaint pas des coûts, mais qu'il exige plutôt des améliorations au service.

# La CTRSM réclame \$10000 pour l'essai de supports à bicyclettes

La Commission de transport de la Rive sud de Montréal a demandé au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une subvention d'environ \$10000 pour poursuivre ses essais de supports à bicyclettes sur ses autobus.

**GERMAIN TARDIF**

Une première expérience s'est effectuée sur un seul véhicule hors-circuit, en juillet, et, quoiqu'on ait décelé des imperfections sur l'appareil, la CTRSM juge qu'il vaut la peine de la poursuivre après avoir apporté des améliorations aux supports.

Parmi les déficiences relevées, on note la difficulté d'enlever les supports, ce qui cause des problèmes pour le nettoyage automatique

des autobus. Il y a aussi l'installation du vélo sur le support, qui prend plus de temps que prévu, ainsi que le choc des pédales d'un vélo sur les rayons des roues d'un vélo voisin, ce qui risque de créer des dommages.

Mme Jocelyne Gonthier, chef de cabinet du pdg de la CTRSM, a également signalé que le support ne peut servir à attacher les bicyclettes dites de femmes, qui sont dépourvues d'une barre centrale.

Enfin, il faudrait fabriquer les supports d'un acier plus solide. Le fabricant du support à bicyclettes est une société québécoise, Tech-Tube, d'Alma.

La prochaine étape serait l'essai de supports sur des autobus qui font le service sur le pont Champlain, entre la place Bonaventure et la Rive sud.

# Au nouveau Carrefour Laval... Vous aller trouver: Nettoyeur 60 Minutes

**FAUT PAS MANQUER ÇA!  
50% DE RÉDUCTION  
sur tout nettoyage de vêtements**

Valide du 17 au 20  
24 au 27 août 1983

(Entrée entre Steinberg et Sears)

**235 MAGASINS**  
Aut. des Laurentides.  
Sortie 10. Boul. Le Carrefour.



la Baie

## Un changement s'impose? Faites entrer notre Service Achats à domicile dans votre décor!

Quand on a envie d'un changement de décor, quoi de mieux que de pouvoir faire son choix sans lever le petit doigt! Sur un simple appel de votre part, un conseiller expert se rend chez vous avec tous ses échantillons. Sans aucune obligation d'achats de votre part, il prend note de vos préférences et vous fait ses suggestions. Imaginez un peu avec quelle facilité vous pouvez redécorer votre intérieur! Vous nous faites part de vos idées - nous exécutons. Et cela, sans lever le petit doigt, dans le confort de votre maison. Téléphonnez vite à la Baie et profitez de notre Service Achats à domicile.

**Recouvrement de meubles rembourrés**  
Faites recouvrir votre canapé et transformer totalement l'allure de votre décor! Laissez-vous tenter par nos magnifiques tissus... vous en serez convaincu!

**Housses sur mesures**

Si votre mobilier est encore en bon état, voilà la meilleure façon de profiter d'un changement. Choisissez un tissu de notre collection et nous l'ajusterons à la perfection. Quel rajeunissement! (Région de Montréal seulement).

**Stores sur mesures**

Vous souhaitez un décor plus moderne? Enjolivez donc vos fenêtres de stores verticaux ou horizontaux ou encore de stores standard, unis ou à motifs mode. Nous vous offrons les plus grands noms: Draco, Kirsch, Louver et Altex. Faites votre choix!

**Tentures sur mesures**

Notre vaste collection de tentures et rideaux vous offre un assortiment des dernières créations de maisons renommées telles que Rosedale, Sanderson, Gauvreau/Beaudry, Salefex et Pride of Paris. Sélectionnez vos modèles préférés. Nous en habillerons vos fenêtres avec charme et élégance.

**Parures sur mesures pour chambre à coucher**

Changez l'aspect de votre chambre à coucher en y ajoutant tout simplement de nouvelles parures! Laissez notre expert vous étaler ses magnifiques tissus pour couvre-lit, volant de lit, couvre-oreiller, coussin, tapis de table et tentures.

**Moquette sur mesures**

Pour parfaire un décor, quoi de mieux que de conclure ses transformations par la pose d'une moquette douce et luxueuse? La Baie possède un vaste échantillonnage de modèles aux textures et couleurs variées, que notre expert vous fera admirer. Il vous aidera dans le choix du style le plus approprié et vous donnera une estimation du coût total.

Téléphonnez à:  
**842-6261**  
région de Montréal

## AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES - SOUMISSIONS

Travaux publics Public Work  
Canada Canada

## APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Travaux Publics-Canada, Chambre 204, 180, Cathédrale, Rimouski, (Qué.) G5L 7C1, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée (Téléphone 722-3000) sur versement du dépôt exigible.

## ENTREPRISE

Appel d'offres 83R-053P - Pour PÊCHES & OCÉANS - CANADA, Améliorations au havre, TOURELLE, Comté de Gaspé (Québec).

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux de l'Association de la Construction à Rimouski, Québec & Montréal; à nos bureaux du ministère à Québec & Montréal et également au bureau de poste de TOURELLE (Québec).

Date limite: le mercredi,  
7 septembre 1983.  
Dépôt: \$250.00

## INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

APPEL D'OFFRES  
CENTRE HOSPITALIER DOUGLASREFECTION DE TOITURES  
PROJET N° 227-70-2

PROPRIÉTAIRE: Corporation de l'hôpital Douglas  
ARCHITECTE: Robert P. Fleming  
Architecte  
1224 ouest, rue Sainte-Catherine  
Montréal, Québec

La Corporation de l'hôpital Douglas demande des soumissions pour le projet ci-dessus mentionné. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes, les sociétés, les corporations ou compagnies ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

LES ENTREPRENEURS DE COUVERTURE, suivant préavis téléphonique, pourront se procurer une copie des plans et devis en architecture, des documents contractuels et autres renseignements au bureau de l'architecte, Robert P. Fleming, à compter du 17 août 1983 contre un dépôt de cinquante (\$50.00) dollars comptant ou un chèque visé à l'ordre de Robert P. Fleming, Architecte. Si les plans, devis, etc. sont retournés en bon état à l'architecte dans les quinze jours suivant l'ouverture des soumissions, les dépôts seront remboursés aux soumissionnaires. Si les documents sont retournés après cette date, les dépôts seront confisqués. LES ENTREPRENEURS DE COUVERTURE devront présenter les soumissions (l'original de deux copies) dans des enveloppes cachetées et elles devront être accompagnées d'un chèque visé à l'ordre de l'hôpital Douglas ou d'un cautionnement de soumission de dix pour cent (10%) du coût global du soumission. Le cautionnement de soumission devra être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat.

LES ENTREPRENEURS DE COUVERTURE devront soumettre leurs soumissions au Bureau des soumissions déposées du Québec, 4970, Place de la Savane, Montréal, Québec à ou avant 10:00 heures, vendredi le 26 août 1983.

Aucune considération ne sera donnée aux soumissions qui ne se conforment pas exactement aux instructions des documents de soumissions, ainsi qu'aux soumissions sans les documents requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni quelque autre des soumissions reçues.

## MBCO

AVIS AUX CRÉANCIERS  
DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE  
JALDES INC., société légalement constituée, ayant son siège social et sa place d'affaires au 975, rue Cormier, Drummondville (Québec) J2C 2N5 «débitrice»

Avis est par les présentes donné que la proposition faite par la débitrice susdite a été annulée par le tribunal le 21 juillet 1983 et que la première assemblée des créanciers aura lieu le 25 août 1983, à 13h30, au bureau du Séquestre officiel, au 1410, rue Stanley, 9e étage, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 12e jour d'août 1983.

MALLETTE, BENOIT & COMPAGNIE LITEE  
Syndic

Randolph P. Jones, c.g.a.  
Administrateur

#1800, 1, Complexe Desjardins, Montréal, Québec  
H5B 1B3 — (514) 281-1865

La Commission Scolaire  
Jerôme-Le Royer

## APPEL(S) D'OFFRES:

83-165 ÉCONOMIE FAMILIALE / COUTURE / ÉCOLES JOHN-PAUL 1<sup>er</sup> ET AIMÉ-RENAUD

83-166 ÉCONOMIE FAMILIALE / APPAREIL ÉLECTRO MÉNAGER / ÉCOLES JOHN PAUL 1<sup>er</sup> ET AIMÉ-RENAUD.

83-167 ÉCONOMIE FAMILIALE / ARTICLES DE CUISINE / ÉCOLES JOHN PAUL 1<sup>er</sup> ET AIMÉ-RENAUD

LES DOCUMENTS ET CONDITIONS DE SOUMISSION SERONT DISPONIBLES À PARTIR DE: Mercredi, le 17 août 1983, AU BUREAU DE M. ROBERT GAUTHIER, 550, 53e Avenue, Pointe-aux-Trembles, Québec H1A 2T7 (INFO: 646-9520, poste 116 ou 126).

DATE D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS, LE 2 septembre 1983 à 14h min., au même endroit. POINTE-AUX-TREMBLES, 17 août 1983

Jean Tondreau, secrétaire général.

la Baie

## CORRECTION

Veuillez prendre note de la correction suivante à apporter au supplément publicitaire Parade vol. 2, no. 3 publié par la Baie, le 17 août 1983.

Page 4, article D. Le pull-over décollé en V sera disponible le 30 août. Cependant, nous acceptons les commandes dès maintenant.

Nous regrettons ce contretemps.

## UN EMPLOYEUR FAROUCHEMENT OPPOSÉ À LA SYNDICALISATION

## « Il a menacé d'engager quelqu'un pour me faire sauter la tête »

■ « Lorsque le patron a appris que nous voulions former un syndicat, il nous a tous fait venir au bureau et nous a forcés à vider sac à main et portefeuille pour montrer notre reçu de syndicat. Il a même menacé d'engager quelqu'un pour me faire sauter la tête. Il a promis à l'un de nous de le réembaucher s'il lui remettait sa carte d'adhésion au syndicat. »

## GEORGES LAMON

Chauffeur depuis 10 mois, Pierre Chenel, 21 ans, est l'un des quatre employés de Designitex congédiés jeudi dernier par l'employeur, M. Jarkis Bedrosian, pour avoir osé faire signer la veille des cartes d'adhésion syndicale (FTQ) à la majorité de la vingtaine d'employés de cette entreprise spécialisée dans l'impression sur chandails. M. Bedrosian aurait alors invoqué une diminution de travail; ce qui ne l'aurait pourtant pas empêché de remplacer immédiatement les employés congédiés.

## Dictateur et exploitateur

Au cours d'une entrevue avec LA PRESSE, les employés congédiés n'ont guère été tendres à l'égard de celui qu'ils ont qualifié de « dictateur et d'exploiteur ». À qui ils font grief de les obliger à faire six heures de surtemps sans rémunération, de ne pas se conformer aux con-

ditions minimales de santé et de sécurité, et de proférer continuellement des menaces de congédiement aux employés, pour la plupart des immigrants.

« Il m'a donné deux semaines de paie en me disant qu'il ne voulait plus me revoir dans le coin, a précisé M. Chenel. À vrai dire, je ne suis pas mécontent, car j'étais son esclave depuis dix mois. Il joue à la balla avec les employés. »

Une employée de trois mois de service affirme, sous le couvert de l'anonymat, que dès qu'un employé réclame une augmentation promise, on le met à la porte. Ce qui explique le roulement de personnel très important dans cette entreprise située au 55, rue Louvain ouest, à Montréal où travaillent six femmes et 12 hommes.

## Congédiée à 10h05

« Moi c'est l'assistant qui m'a annoncé à 10h05 que je ne travaillais plus chez Designitex et qu'il me payait jusqu'à 12h30, un point c'est tout, raconte-t-elle. M. Bedrosian prétendait un manque de travail, mais il engage trois nouveaux employés le matin de mon départ. Si on refuse de faire du surtemps non rémunéré, c'est la porte... Il nous a fait souvent travailler le samedi très simple. Quand ses employés réclament une hausse de salaire, il leur parle en arménien et les engueule... en français. »



Wilfred Denis et Pierre Chenel, deux employés congédiés de Designitex.  
photo Jean Allen, LA PRESSE

Quant à M. Wilfred Denis, opérateur de machine depuis neuf semaines (il y avait déjà travaillé en 79), ce serait une remarque à un contremaitre, relative à l'absence de français dans l'entreprise, qui aurait été la raison de son congédiement. « Le patron m'a dit que le français, ça n'existait pas dans son entreprise. Il m'a dit qu'ici, c'était une compagnie arménienne anglaise. Je ne comprends pas autrement mon congédiement, dit-il, puisque je

suis le plus rapide sur cette machine. »

Pour le porte-parole de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) qui avait entrepris une campagne de syndicalisation dans l'entreprise à la demande de Pierre Chenel, il s'agit d'un cas flagrant d'abus patronal.

« Evidemment, cet employeur veut empêcher la formation d'un syndicat dans la boîte, ce qui est un droit strict pour tous les travailleurs. Il y a

quelque chose qui cloche dans ce secteur-là, fait remarquer M. Normand Fraser, coordonnateur à la FTQ. Quand un employeur fait des menaces de mort à l'un de ses employés, c'est grave. Nous n'allons pas le laisser agir ainsi. Le Code du travail devrait prévoir des mesures punitives plus sévères dans le cas de tels employeurs. De plus, tout travailleur a droit à des conditions minimales de santé et de sécurité. Les animaux sont mieux traités que les employés de cette entreprise. »

M. Fraser a annoncé que la centrale syndicale déposerait des plaintes auprès du ministère du Travail dans le cas de ces congédiements. Une plainte a également été déposée à la police de la Communauté urbaine de Montréal par M. Chenel contre M. Bedrosian, à la suite des menaces de mort dont il a été l'objet.

## M. Bedrosian nie tout

Interviewé par LA PRESSE, M. Bedrosian nie catégoriquement avoir congédié des employés pour « activités syndicales ».

« Nous avons eu une diminution de travail, la semaine dernière », précise-t-il sur un ton laconique. Et il s'étonne de nos questions. « D'où tenez-vous ces informations? Si vous voulez des réponses, demandez-les aux personnes qui vous ont donné les informations. »

la Baie



Profitez d'un rabais  
à l'achat d'un pratique  
congélateur-coffre Beaumark  
à la Baie!

\$50 de rabais!

Congélateur-coffre de 0,21 m<sup>3</sup> (7,5 pi cu.)

Vraiment, une occasion en or! Capacité de 119 kg (263 livres) vous permettant aisément de ranger votre provision de légumes et fruits frais l'hiver durant! À l'intérieur, panier amovible. À l'extérieur, serrure et clé, poignée et contrôle de la température encastrés. Isolant mousse de polyuréthane, très efficace. 55 cm sur 87 cm sur 92 cm. Blanc seulement. Modèle 80720.

La Baie, ord. 379.98

329.98 ch.

\$60 de rabais!

(Hors photo) Congélateur-coffre de 0,54 m<sup>3</sup> (12 pi cu.)

Semblable au modèle précédent, mais avec une capacité de 192 kg (424 livres). Blanc seulement. 55 cm sur 128 cm sur 92 cm. Modèle 81220.

La Baie, ord. 449.98

389.98 ch.

Renseignez-vous auprès de notre personnel de vente au sujet de notre plan de garantie prolongée Beaumark!

Commandes téléphoniques: 842-6261.  
Électroménagers Beaumark, rayon 627.  
En vigueur jusqu'au 27 août.

Magnifique

la Baie

ne!! Magnifique!! Magnifique!! Magnifique!! Magnifique!! Magnifique!!

Centre Rockland

Bienvenue à la Baie au Centre Rockland.  
On rouvre le 24 août!